

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-108

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

- VU le code de l'éducation et notamment son article L613-2 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU l'arrêté portant création du DIU Acupuncture et douleur du 1^{er} avril 2011 ;
- VU l'arrêté portant modification du DIU Acupuncture et douleur du 20 janvier 2015 ;
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 juillet 2018.

Point de l'ordre du jour : IIème Partie – P1.46 - DIU Acupuncture et douleur

Exposé de la décision :

Historique et problématique : Nombre d'inscrits insuffisant depuis plus de 2 ans.

Proposition de décision soumise au Conseil : Suppression du DIU de l'offre de formation Paris Descartes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 23 Abstentions : 00 Votes exprimés : 23 Contre : 00 Pour : 23</p>
--

Fait à Paris, le **13 JUL. 2018**

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le : **13 JUL. 2018**
Transmis au Recteur le : **13 JUL. 2018**